

COMPTE RENDU SUD de la CMP BASSMS du 04 juin 2024

Compte-Rendu CMP BASS-MS du 04 juin 2024

Présents :

OS : SUD, FO, CGT, CFTD

OP : AXESS

Présidence : DGT

La séance du jour se déroule avec le soutien de la mobilisation des salarié.e.s : à Paris devant les locaux de la FEHAP mais aussi en région.

Sud démarre la séance et fait lecture d'une déclaration liminaire où elle dénonce la prise en otage par Axess des salarié.e.s méprisé.e.s et exclu.e.s du SEGUR d'une part mais aussi des organisations syndicales sommées de choisir entre éthique / ambition politique et le rétablissement d'une injustice pour 112 000 salarié.e.s.

Axess fait également lecture d'une déclaration liminaire : ils se félicitent de leur travail et de leur politique des petits pas, et pensent que les 2 accords qu'ils présentent ce jour devraient être de nature à franchir une nouvelle étape.

POINT 1 : APPROBATION DU PV

SUD apporte des modifications au PV de la dernière séance.

POINT 2 : POLITIQUE SALARIALE

SUD demande une suspension de séance pour un échange avec FO et la CGT.

A la reprise des débats, Axess fait une présentation de ses 2 accords.

Nous convenons de le faire ligne à ligne, chaque Organisation Syndicale présentant les points d'achoppements et leurs contre-propositions. Nous soulignons le risque d'opposition majoritaire en l'état des rédactions des accords.

SUD fait des demandes rectificatives dès le titre du premier accord. S'en suit une longue séquence où les organisations syndicales revendiquent tour à tour des amendements rectificatifs.



Pour SUD, entre autres, nous revendiquons :

- Que **l'accord des 183€ pour tous.tes** ne soit pas un accord de politique salariale mais un accord d'extension du SEGUR : les revalorisations salariales restent entièrement à négocier ;
- Nous revendiquons que l'extension concerne TOUS.TES les salarié.e.s actuellement exclu.e.s, y compris les assistants familiaux qu'Axess avait tout bonnement écarté ;
- Nous refusons les clauses suspensives à l'effectivité du financement
- Et nous refusons la perspective d'un accord à durée déterminée.
- **Concernant l'accord de méthode**, nous dénonçons la volonté d'Axess de contraindre les OS à signer par bloc une future convention collective et notamment de forcer à la conclusion d'un accord sur classification/rémunération/temps de travail en novembre 2024.
- Nous rappelons la nécessité de connaître l'économie générale du texte conventionnel, condition sine-qua non d'une signature éclairée. Nous rappelons les enjeux de cette future convention, qui concernera plus d'un million de salarié.e.s et refusons la perspective d'une négociation bâclée.

Axess prend note, et peu de commentaires sont faits. Ils sollicitent une suspension de séance, indiquant retravailler la rédaction des accords et revenir en séance à l'issue avec une nouvelle proposition.

A la suite de cette suspension, Axess présente une nouvelle mouture des accords. Les différentes contre-propositions sont inscrites dans leur nouvelle rédaction :

- Exit la durée déterminée de l'accord d'extension du Segur dont le titre a bien été modifié.
- Exit les clauses de financement hormis une mention dans le préambule.
- L'accord de méthode redevient un accord de méthode, avec des obligations de moyens et non de résultats.
- Le calendrier de négociation est desserré et décadencé.

De nouvelles modifications/ suppressions de mentions sont actées au fil de la lecture.

Axess propose de mettre à la signature ces nouveaux accords, et les partenaires sociaux conviennent d'une date de signature qui court jusqu'au 18 juin.

Il appartient à présent à chaque organisation syndicale de se positionner sur ces deux accords : signature, non signature, droit d'opposition. En cas de signature majoritaire et en l'absence de droit d'opposition majoritaire, restera à la commission nationale d'agréeer ou non ces deux accords pour permettre leur effectivité.



Deux ans que SUD ne lâche rien et refuse une politique des petits pas : notre secteur repose sur le travail effectif de chacun.e des salarié.e.s qui y œuvre : c'est tous.les ensemble que nous devons avancer et gagner. La séance de ce jour nous conforte sur notre positionnement : enfin une vraie séance de négociation avec une prise en compte des revendications.

Un point « politique salariale » sera à l'ordre du jour de la prochaine CMP du 20 juin 2024.

SUD quitte la séance pour le point sur la CCUE, ainsi que FO et la CGT. Si nous pouvons nous féliciter de la séance du jour, c'est bien l'effectivité de notre préalable sur l'extension des 183 euros qui conditionne notre participation aux négociations sur la future convention.

LA DÉLÉGATION DU JOUR : KARINE, PATRICK, SYLVÈRE ET BRAHIM

A Paris, le 04 juin 2024

Contact : contact@sudsantesociaux.org

